

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE MARTINET

-=-=-=-=-

Arrêté de circulation

LE MAIRE DE MARTINET.

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992;

VU la demande formulée le mercredi 27 août 2025 par Orange UI O, 3 Bd Vincent Gâche 44200 NANTES

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux situés 13 Rue de la Fontaine sur la commune de MARTINET, pour des Remplacement appui telephonique, effectués par l'entreprise citée ci-dessus, la circulation sera alternée

entre le mardi 9 septembre et le mardi 23 septembre 2025.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> : entre le mardi 9 septembre et le mardi 23 septembre 2025 la circulation sera alternée par signaux manuels ou panneaux B15-C18 ou feux tricolores pour des Remplacement appui telephonique, à MARTINET 13 Rue de la Fontaine

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

<u>ARTICLE 3</u>: La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise **Orange UI O**.

<u>ARTICLE 4</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **Martinet**.

<u>ARTICLE 6</u>: Le secrétaire général de la commune de **Martinet**, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à : **L'entreprise Orange UI O**

A Martinet, le 9 septembre 2025

Le Maire Michel PAILLUSSON





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



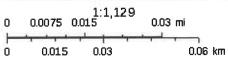
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise			
Nom : Prénom :			
Dénomination : Orange UI O Représenté par : Jean-Pierre DREVILLON			
Adresse Numéro : 3 Extension : Nom de la voie : Bd Vincent Gâche			
Code postal 4_4_2_0_0_0_Localité :Nantes Pays : France			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel:@			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : GROUPE DANIEL MAGOMEDOV Prénom :			
Adresse Numéro : 2 Extension : Nom de la voie : PL JEAN V - BUREAU 3			
Code postal 4 4 0 0 Localité : NANTES Pays : France			
Téléphone 0,6,6,3,2,0,0,7,6,6, Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : marie.guignard @ circet.fr			
Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Route départementale n° D55 Voie communale n° 13 Rue de la Fontaine Hors agglomération ☐ En agglomération ☑ Point de Repère (PR) routier d'origine d'application :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D55 - 13 Rue de la Fontaine			
Code postal 8 5 1 5 0 Localité : Martinet			
Nature et date des travaux			
Permission de voirie antérieure : Oui Non V Si oui indiquer la référence :			
Description des travaux : REMPLACEMENT APPUI TELECOM			
Date prévue de début des travaux : 10 1 1 0 9 12 10 15 Durée des travaux (en jours calendaires) : 10 1 15			
Réglementation souhaitée			
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation			
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants			
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation			
Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée: Par feux tricolores Manuellement			
Restriction de chaussée :			
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée I largeur de voie maintenue Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)			

Interdiction de :		
Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers	véhicules légers	véhicules légers 🔲
poids lourds	poids lourds	poids lourds
Vitesse limitée à : km/h		
Itinéraire de déviation (à préciser par sens)	:	
Autres prescriptions :		
La pose, le maintien ou le retrait de la	a signalisation spécifique au chantier sont	effectués par :
	eprise spécialité 🔲	
	Prénom :	
	Représenté par :	
Adresse Numéro : Extension	on : Nom de la voie :	
•	5 : Pays	
•	Indiquez l'indicatif pour le pays ét	
Courriel:		
Pièces jointes à la demande		
Afin de faciliter la compréhension et l'ir	nstruction du dossier, la demande d'arrêté es	t accompagnée d'un dossier comprenant :
Une notice détaillée avec notammer	nt l'évaluation de la gêne occasionnée au usaç	gers 🔲
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000èm	Plan des travaux 1/200 ou 1/500èm	Schéma de signalisation
		•
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5	000	
atteste de l'exactitude des informations f	ournies 🗹	
NECNANT I DI 7110 19 3 01	20151	
ait à : NESMY Le : 2 7 0 8 2 0	IE Qualité : CHEFFE DE CHANTIER	
Nom : GUIGNARD Prénom : MAR	TE QUARTE CHEFTE DE CHANTIER	



August 28, 25





Détail de l'appui n° 0202394

Général

ID appui: A106147624

N° appui: 0202394

Ul: M1 - Pays de Loire

Code INSEE / Commune: 85138 - MARTINET

Centre: MAT - centre MAT

Propriétaire : ORANGE

Code Rivoli / Voie : 13LM - RUE DE LA FONTAINE

Zone: 000

Gestionnaire: ORANGE

N° dans la voie : 15

Etat de l'appui : 10 - Garantie 10 ans (Poteau neuf)

Long.: 01°40'40.704"O

Lat.: 46°40'42.948"N

Observations

Caractérisations

Présence ligne électrique : -

Support PC: PCG - PC Grande Hauteur

Autre:

Autre:

BMP - Béton, Macadam, Pavé

Environnements

🔲 Appui (s)

Type d'appui: M47 - METAL RENFORCE R1 400 daN 7M

Stratégique : Oui

1: MS - Métal simple

Fabriqué en : 2025

Fin de garantie: 2035

Déclassement : -

Fournisseur:

10 - Garantie 10

ans (Poteau neuf)

Obturateur : Poteau obturé